



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 JUIN 2025

Nombre de membres :

Conseillers : 29

Présents : 19

Excusé : 8

Pouvoirs : 8

L'an deux mil vingt-cinq et vingt-trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du dix-sept juin deux mil vingt-cinq.

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Julien DETREZ, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Jérôme ADAM, Frédéric SABATIER, Malika VIVIN, Thierry BAZZALI, Magali BARBEAU, Denis BARROERO, Claudine DE RIVAS, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA,

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Eric BARRAT a donné procuration à Monsieur Julien DETREZ
Monsieur Franck SULTAN a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM
Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Patrick LAMBERT
Madame Cindy GAUVIN, a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET
Monsieur Lucas GILLY a donné procuration à Madame Mireille GOYET
Monsieur Christophe ANTONINI a donné procuration à Monsieur Thierry BAZZALI
Monsieur Jean-Claude METHEL a donné procuration à Madame Claudine DE RIVAS
Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO

Absents :

Madame Bernadette BONZOM
Monsieur Roger BERNET

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 JUIN 2025

DCM N°2025-33 - Finances - Tarifs 2025 - Modification des tarifs des spectacles - Annule et remplace la délibération 2024-62

Rapporteur : Marie-paule DELLAROVERE

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 30 septembre 2024 les tarifs des spectacles au théâtre de la Manare ont été votés comme suit :

	A	B	C	U
Normal	25 €	20 €	15 €	5 €
- 18 ans	12 €	10 €	8 €	/
Réduit (Demandeurs d'emploi, + 68 ans, handicapés, groupe +10 personnes, étudiants)	18 €	15 €	13 €	/
Enfants – 3 ans (Sans siège)	GRATUIT			

Abonnement Tentation (à partir de 3 spectacles)	19 €	18 €	16 €	/
Abonnement Passion (à partir de 6 spectacles)	17 €	16 €	14 €	/
Abonnement CINEMA Pass Saison (Tous les films) MERCREDIS DU CINEMA	Tarif unique : 25 €			

Considérant La volonté municipale de proposer une offre tarifaire plus attractive pour favoriser la venue de spectateurs en plus grand nombre,

Il convient de revoir la grille des tarifs des spectacles correspondant à la nouvelle programmation culturelle.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 JUIN 2025

Il est donc proposé à l'assemblée d'adopter les tarifs suivants :

	A	B	C	U
Normal	25 €	19 €	15 €	5 €
- 18 ans	/	10 €	8 €	/
Réduit (Demandeurs d'emploi, + 68 ans, groupe +10 personnes, étudiants) Personne en situation de handicap (sur présentation de la carte d'invalidité)	/	15 €	12 €	/
Enfants – 3 ans (Sans siège)	GRATUIT			
Carnet de 10 tickets CINEMA	25 €			

Abonnement Bronze* 3 spectacles	30€
Abonnement Argent* 6 spectacles	50€
Abonnement Or* L'ensemble des spectacles	100€

*Hors festivals et soirées à thèmes

L'exposé du rapporteur entendu,

Vu la précédente délibération du 30 septembre 2024, relative aux tarifs municipaux de la commune de Saint Mitre Les Remparts,

Considérant la nouvelle programmation culturelle pour la saison 2025/2026 et la volonté de la municipalité d'améliorer l'offre de spectacles,



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 JUIN 2025

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte les tarifs ci-dessous :

	A	B	C	U
Normal	25 €	19 €	15 €	5 €
- 18 ans	/	10 €	8 €	/
Réduit (Demandeurs d'emploi, + 68 ans, groupe +10 personnes, étudiants) Personne en situation de handicap (sur présentation de la carte d'invalidité)	/	15 €	12 €	/
Enfants – 3 ans (Sans siège)	GRATUIT			
Carnet de 10 tickets CINEMA	25 €			

Abonnement Bronze* 3 spectacles	30€
Abonnement Argent* 6 spectacles	50€
Abonnement Or* L'ensemble des spectacles (12)	100€

*Hors festivals et soirées à thèmes

DIT que les recettes sont prévues sur les exercices 2025 et 2026, section de fonctionnement du budget communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Catherine Stekelorom

Vincent Goyet
Maire de Saint-Mitre-les-Remparts



Accusé de réception en préfecture
013-211800983-20250623-DEL2025-33-DE
Date de réception préfecture : 26/06/2025